



Sci majoritaire et separation

Par **DUDOT**, le **20/09/2009** à **18:42**

Bonjour,

Je suis en SCI propriétaire de 50% des parts, mon ex concubin a 20%, mes 3 enfants respectifs 10% chacun. Je viens de me séparer de mon concubin, mon père a encore une part dans cette SCI.

Le père de mes enfants me réclama de payer les frais de la propriété alors que je viens de louer qch d'autre, je ne peux pas payer les emprunts de la propriété. Suis-je en droit de lui demander un loyer car il reste dans les murs ?

Qu'en est-il d'une dissolution de la SCI, quels sont mes droits ?

Par **fabienne034**, le **20/09/2009** à **19:10**

Bonjour,

S'il reste dans les murs il peut aussi vous racheter vos parts personnelles de sci

pour tout savoir sur la cession de sci:

<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **DUDOT**, le **20/09/2009** à **20:14**

Il n'a pas les moyens et veut me les racheter à moindre prix